

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Libellé	Chapitre	Libellé
21	Mat. Informatique (2183)	R 001	Excédent INVEST
23	Immobilisations en cours	040	Dotation amortissement
		13	Sub. d'investissement
TOTAL		TOTAL	
	11 721 695,40		11 727 695,40
	6 000,00		11 700 000,00
	13 847,70		13 847,70
	€		€

Conforme aux orientations budgétaires 2022, le budget d'investissement s'équilibre de la manière suivante :

2. Budget d'investissement

Enfin les dépenses d'ordre concernent l'amortissement pluriannuel du site internet (13847,70€) et l'acquisition de matériel informatique (cf budget d'investissement).

Les dépenses de personnel (Chapitre 12) augmentent de 20.420€ par rapport au BP 2021 et mais ne représentent que 42.7% des dépenses de fonctionnement (49% au BP 2021). Cette augmentation est liée au recrutement souhaité d'un agent contractuel (contrat de projet de 14 mois) pour accompagner la charge de travail spécifique liée à la remise en état du terrain et au lancement d'un programme d'actions éducatives à destination des collégiens dans le cadre de la Cité hors les murs préfigurant la Cité de la gastronomie Paris-Rungis.

Les dépenses relatives à la poursuite du programme culturel et éducatif restent à 28% mais ne représentent plus que 12.1% des charges générales de fonctionnement (15,1% en 2021).

Les dépenses dédiées à la consultation de concession représentent 59.4% de ces charges, en légère augmentation par rapport à 2021 (56%). Ces dépenses incluent le gardiennage du site pour 6 mois.

Les charges à caractère général (Chapitre 11) représentent plus de la moitié du budget global de fonctionnement (-55,13%).

DEPENSES	DE	BP-BS 2021	Réalisé 2021	Engagés 2021-2022	Engagés 2022	BP 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	142 000	150 406,20	96.616	282 063,42	378 679,42
	Dont concession de la Cité et PIA	80 000	55 141,40	51.756	173 453,42	225 209,42
	Dont programme culturel et éducatif	45 045	54 981,68	3.860	103.640	107 500
	Dont charges de structure	267 045	40 283,12	41.000	4.970	45 970
Chapitre 012	Charges de personnel	272 855	232 462,87	228.000	65 275	293 275
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2.000	2,97	0	1.000	1 000
Chapitre 66	Charges financières	367	366,63	0		0
Depenses d'ordre		13.847	13.847,70	13.847	653	13 847,70
Total Dépenses de fonctionnement		556.114	397 086,37	338.463		686 802,12
						2.1%

En dépenses, le budget de fonctionnement 2022 se décline de la manière suivante:

Le budget d'investissement prévoit :

- En recettes,
 - Les subventions versées par les collectivités membres du Syndicat pour l'acquisition du foncier En raison d'une imputation budgétaire erronée en 2021, les subventions versées ont été placées sur compte d'attente à la Trésorerie et leur imputation sera régularisée en 2022. De ce fait la totalité du montant des subventions apparaît en recettes au chapitre 013.
 - Les recettes d'ordre couvrant l'amortissement du site internet et l'acquisition du matériel informatique
- En dépenses,
 - Au chapitre 21
 - L'acquisition de matériel informatique pour les visio-conférences (écran-micro-camera et ordinateurs portables pour les 3 agents)
 - Au chapitre 23
 - L'amortissement pluriannuel du site internet
 - L'acquisition du terrain d'assiette et les dépenses annexes qui s'y rattachent ; droits de mutation, honoraires, frais de remise en état du terrain-MOE et travaux- et rémunération des équipes non lauréates.

Le budget primitif 2022 complet est joint en annexe à la délibération.

Les membres du Comité syndical sont invités à en délibérer.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 MARS 2022